

Les «Services de recherches et du courrier» en faveur des «Boat People»

Par sa résolution XVI (Rôle de l'Agence centrale de recherches et des Sociétés nationales en matière de recherche et de regroupement de familles), la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge (Genève, octobre 1986)... «rappelant le rôle de coordinateur et de conseiller technique de l'Agence centrale de recherches (ACR) du CICR auprès des Sociétés nationales et des gouvernements, tel qu'il figure dans le rapport du CICR et de la Ligue adopté par la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge»... «notant que, pour intervenir efficacement, le Mouvement doit pouvoir s'appuyer sur un réseau solide constitué par tous les services de recherches des Sociétés nationales et de l'ACR, en liaison, le cas échéant, avec le Secrétariat de la Ligue»,... a encouragé l'ACR «à poursuivre ses efforts de coordination, d'harmonisation des principes d'action et des méthodes de travail ainsi que de formation des responsables», et «demande à toutes les Sociétés nationales de remplir au mieux le rôle qu'elles sont appelées à jouer en tant que maillons du réseau international de recherches et de regroupements de familles».

Afin d'illustrer le rôle coordonnateur de l'ACR et le travail effectué par les Sociétés nationales dans le domaine des recherches et du regroupement des familles, la Revue a choisi d'intéresser ses lecteurs à l'œuvre des «Services de recherches et du courrier» (SRC) créés sous l'égide de l'ACR au sein de plusieurs Sociétés nationales de l'Asie du Sud-Est au bénéfice des victimes d'un des drames les plus douloureux de notre époque, les «Boat People».

Cet article d'évaluation, dû à la plume de Pierre Ryter, chef-adjoint du Secteur ACR/Asie témoigne également de l'excellente collaboration entre le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le CICR.

A la fin des années soixante-dix, l'opinion publique internationale est brusquement sensibilisée au phénomène des «Boat People» qui, par dizaines de milliers, quittent le Vietnam au péril de leur vie pour trouver refuge là où le vent et les courants marins viennent les

porter. L'urgence d'une action d'entraide internationale en faveur de ces victimes rescapées de la mer s'est très vite fait ressentir, et l'objet de cet article est de décrire le travail effectué par le CICR et les Sociétés nationales des divers pays touchés par ce phénomène migratoire d'un type nouveau.

ORIGINE DES SERVICES DE RECHERCHES ET DU COURRIER

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) se trouve tout désigné pour venir en aide aux «Vietnamese Boat People» (VNBP). Il enregistre les populations des différents camps dans les pays dits de «premier asile», s'occupe de la gestion de ces camps (dans certains pays en collaboration avec les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la Ligue) et aide à la réinstallation des VNBP dans des pays d'accueil définitifs. Si ces tâches correspondent parfaitement au mandat du HCR, l'organisation onusienne se trouve par contre démunie pour répondre aux innombrables demandes de recherche dont sont l'objet les VNBP. L'Agence centrale de recherches du CICR (ACR) a été impliquée dans ce domaine d'activité dès les changements de régime en 1975 à Phnom Penh, Ho Chi Minh-Ville et Vientiane. Ayant gardé une délégation à Ho Chi Minh-Ville alors que le Vietnam était isolé du reste du monde, le CICR représentait pour les dizaines de milliers de familles séparées par les événements un des rares «ponts». L'ACR disposait en mars 1979 d'un «fichier Indochine» de 400 000 à 450 000 fiches ainsi que de la liste des 130 000 Vietnamiens évacués par les Etats-Unis à la prise de Ho Chi Minh-Ville. C'est donc tout naturellement que le CICR accepte de prendre en charge les activités de recherche en faveur des VNBP. Un accord est signé à Genève le 5 septembre 1979 entre le HCR et le CICR, accord qui formalise la répartition des tâches entre les deux organisations.

Il s'est très vite révélé impossible de répondre rapidement aux demandes de recherche uniquement sur la base des renseignements collectés à Genève par l'ACR. Les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays de premier asile sont sollicitées pour apporter leur contribution à la recherche des VNBP. Durant l'été 1979, l'ACR constitue, au sein des Sociétés nationales de Thaïlande, Malaisie, Singapour, Indonésie, Philippines, Hong Kong et Macao, des unités de recherche et un service postal qui seront baptisés «Services de recherches et du courrier» (SRC).

FONCTIONNEMENT DU SRC

L'objectif du «réseau SRC» est double. Il faut donner la possibilité aux VNBP fraîchement arrivés dans un pays de premier asile d'entrer en contact avec les membres de leur famille résidant dans un pays de réinstallation, et répondre aux demandes de recherche de ces derniers restés sans nouvelles d'un des leurs dont ils ont appris le départ du Vietnam par bateau. Pour les «Boat People», le rétablissement du lien familial est souvent synonyme de possibilité de trouver un pays d'accueil, le critère de réunion de famille étant déterminant dans le choix des réfugiés acceptés par les services d'immigration des pays hôtes. Quant aux demandeurs résidant dans ces pays, inutile de décrire leur soulagement lorsqu'ils reçoivent des nouvelles de leurs proches ayant quitté le Vietnam par la mer, quand on sait que seul environ 50% des VNBP arrivent sains et saufs dans un pays de premier asile!

Chaque bureau SRC gère un fichier manuel regroupant les noms des personnes faisant l'objet d'une demande de recherche dans le pays, ceux des personnes transitant ou ayant transité dans le pays, ainsi que le nom des bateaux sur lesquels ils sont arrivés (ces renseignements sont fournis sur place par le HCR). L'ACR à Genève centralise sur ordinateur les renseignements dont dispose chaque SRC national, ainsi que les demandes de recherche qui lui parviennent (au total 650 000 noms).

L'itinéraire que suit une demande de recherche peut être assez complexe. Par exemple, la Croix-Rouge américaine peut aiguiller une demande sur la base des informations dont dispose le demandeur sur le SRC malais qui, après pointage dans son fichier, peut l'aiguiller sur le SRC philippin qui, ne trouvant pas la personne recherchée, pourra la transmettre à l'ACR à Genève pour traitement final. La coordination entre chaque SRC et l'ACR est, on le voit, de première importance. Des procédures de travail précises et unifiées doivent être dégagées, procédures qui évoluent à la lumière des expériences passées. Chaque année, des représentants de chaque SRC et de l'ACR se réunissent pour faire le point sur l'état du réseau. Le «Workshop» de 1986 s'est tenu à Djakarta, et les participants ont décidé qu'au vu du bon fonctionnement du réseau, l'opportunité d'une réunion en 1987 serait discutée durant le courant de l'année.

PROBLÈMES DU SRC

Ce bon fonctionnement du réseau ne signifie pas, tant s'en faut, absence de problèmes. D'un point de vue purement technique, les SRC de l'Asie du Sud-Est travaillent de manière parfaitement coordonnée avec l'ACR à Genève. Des difficultés peuvent surgir lorsqu'une demande d'enquête émise par un SRC doit être traitée par le service de recherche d'une Société nationale. La contribution de certaines Croix-Rouges est en effet capitale dans la résolution des cas de personnes recherchées par les VNBP dans les pays de réinstallation (en 1986, environ 70% du nombre total d'enquêtes ouvertes concernent ce type de demande). De nombreux VNBP tentent désespérément de trouver des proches déjà réinstallés qui puissent leur servir de parrain. Leurs demandes d'enquête affluent dans les services de recherches des Sociétés nationales des pays d'accueil, qui se trouvent débordés. Les personnes recherchées étant le plus souvent des ex-réfugiés, ces services recourent aux services d'immigration comme première source d'information. Ces derniers, débordés à leur tour, et peut-être décidés à freiner le flux migratoire, font traîner leurs réponses. Les VNBP demandeurs restent sans nouvelles, relancent sans cesse le SRC ayant transmis leur enquête à la Société nationale concernée et finissent par se décourager. Il peut en résulter à long terme une perte de crédibilité du réseau SRC qui, incapable d'influer sur la politique des services d'immigration de certains pays d'accueil, se trouve impuissant à améliorer les qualités de ses prestations.

On le voit, il est impossible dans ce contexte de dissocier la problématique de la recherche de celle plus générale de la réinstallation des réfugiés vietnamiens. Le phénomène « Boat People » dure maintenant depuis plus de sept ans. De même que l'émigration légale du Vietnam sous l'égide du HCR, après un début prometteur (29 184 personnes en 1984), tend à se résorber (plus que 18 418 départs en 1986), les départs de VNBP en réinstallation marquent le pas (24 431 en 1986 contre 32 801 en 1984). L'exode des « Boat People », né du conflit vietnamien, est devenu un phénomène migratoire largement dédramatisé dont on peut craindre qu'il ne soit pas prêt de prendre fin, même si le nombre de VNBP arrivant en pays de premier asile a tendance à diminuer (19 575 arrivées en 1986 contre 24 865 en 1984). Si le nombre de départs légaux continue à rester si faible, alors peut-être verra-t-on les Vietnamiens reprendre en masse le chemin de la mer pour tenter de forcer le destin.

PERSPECTIVES DU SRC

Les cinq services SRC encore existants en Asie du Sud-Est (Singapour et Macao ont quitté le réseau en 1983) ont un volume d'activité encore considérable (4000 VNBP recherchés en 1986, 310 000 lettres échangées) qui a peu de chances dans l'immédiat de décroître de manière sensible. Se pose néanmoins déjà la question de savoir ce qu'il va advenir de ces structures patiemment mises en place le jour où le phénomène des réfugiés de la mer prendra fin. Il serait dommage de ne pas utiliser les connaissances et la motivation de quelques-uns des 75 employés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge actuellement employés par les SRC à d'autres activités de l'Agence. Déjà certains SRC œuvrent en faveur de victimes qui ne sont pas des VNBP (le SRC de Hong Kong, par exemple, joue un grand rôle dans le rétablissement du lien familial entre des Chinois de la République populaire de Chine et les Chinois de Hong Kong). On peut imaginer que les connaissances de ce personnel puissent un jour être utilisées pour effectuer des recherches lors de catastrophes naturelles ou de tout autre événement ayant pour conséquence des séparations de familles.

Si l'on parle, dans le cadre de l'expérience du réseau SRC, d'une réussite technique incontestable (depuis 1979, 1 200 000 lettres ont été échangées et 70 000 personnes recherchées, dont 28% de manière positive) et d'une coopération modèle entre CICR, Sociétés nationales et HCR, il faut prendre garde à ne pas tomber dans une autosatisfaction béate. Les résultats des enquêtes soumises aux Sociétés nationales des pays d'immigration sont, on l'a vu, décevants, et tout reste à faire pour permettre aux SRC existants de rester opérationnels une fois que le flux des arrivées de «Boat People» se sera définitivement résorbé.
